

COMMUNE DE SORIGNY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 17 février 2010

CONVENTION COMMUNE / ATOUT LIRE

La médiathèque qui ouvre ses portes le 2 mars prochain est un service municipal de lecture publique dont l'accès est ouvert à tous, notamment pour la consultation sur place des ouvrages. Toutefois, seuls les usagers inscrits bénéficient du prêt à domicile et de l'usage des outils multimédias existants ou à venir. Les tarifs d'inscription et le règlement intérieur sont fixés par le conseil municipal.

La gestion en est confiée à une bibliothécaire professionnelle assistée de bénévoles de l'association Atout Lire.

Une convention de partenariat formalisant les domaines d'intervention de chacun a donc été signée avec les tous jeunes Présidents, Mélanie ROY et Kévin MARTIN.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UNE PISTE DE SKATEBOARD

Ce projet initié et proposé par le Conseil municipal des Jeunes a été élaboré en partenariat avec les élus, Le Conseil municipal, soucieux de coaliser les Jeunes dans un projet concret a donné un avis favorable à la réalisation de cette aire qui sera implantée près de la Maison des jeunes faisant ainsi du site de la Prairie un endroit privilégié,

Coût de l'opération : 31 197.50 € HT

Des subventions sont sollicitées auprès des Conseils Régional et Général ainsi que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE COMMUNAL

ORANGE France souhaite réaménager le relais de radiotéléphonie sur le château d'eau rue de Monts. Un avis favorable a été donné à la passation d'une convention déterminant les droits et obligations respectifs de la collectivité, de son fermier et de Orange France,

OUVERTURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE

A la suite d'une étude comparative de chacune des écoles du département établie par l'Académie, il est notamment prévu l'ouverture d'un demi poste à l'école maternelle de Sorigny à compter de la rentrée 2010-2011.

Compte-tenu du demi poste créé en début d'année 2009-2010, il s'agit en réalité de l'ouverture d'une classe entière.

Cette ouverture attendue depuis plusieurs années du fait de l'accroissement des effectifs, a fait l'objet d'un avis favorable du conseil municipal